

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAGUER-MORVAN**

**SEANCE DU 18 JUILLET 2022**

Le dix-huit juillet deux mil vingt-deux à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mmes COMMEREUC Sylvie, QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mmes LEVEQUE Dominique, WERSCHUREN Sylvie, PEUVREL Sophie, M. PICHON Vincent, Mmes KREMBSER Cindy, PILON Virginie, MARTIN Maud, M. BETEND Guillaume.

Absents excusés : M. ROME Cyril donne pouvoir à M. BOURDAIS Olivier, MM MARTEL Thierry, POTIER Serge, COUAPEL Jean-Pierre, Mme JACQUET Marie-Christelle, M. MOUTON Vincent

Date de convocation : 08/07/2022

Secrétaire de séance : M. BETEND Guillaume

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

### **COMMUNICATION**

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservations des actes pris par les collectivités territoriales :

- Suppression du compte rendu remplacé par une liste des délibérations examinées en séance, publiée sur le site internet communal sous une semaine,
- Approbation du procès-verbal lors de la séance suivante,
- Signature du procès-verbal et des délibérations par le Maire et le secrétaire de séance,
- Publication sur le site internet communal du procès-verbal dans la semaine suivant son approbation.

### **ORDRE DU JOUR**

- Etude de faisabilité complexe sportif – Choix du cabinet et demande de subvention au Département au titre du Fonds de Solidarité Territorial
- Contrat de balayage des caniveaux – Nouvelles conditions
- Indemnité de gardiennage église 2022
- Rapport annuel Veolia – Assainissement 2021
- Modification simplifiée n°1-2022 du PLU de Roz-Landrieux – Avis du Conseil municipal
- Questions diverses

### **N° 2022-07-54 : ETUDE DE FAISABILITE COMPLEXE SPORTIF – CHOIX DU CABINET ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITE TERRITORIAL**

Avec un accompagnement du Département, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avis d'appel à concurrence sous forme de procédure adaptée restreinte a été publié sur la plateforme E-MEGALIS le 6 mai 2022 relatif à la réalisation d'une étude de faisabilité au complexe sportif.

La réception des candidatures était fixée le 30 mai 2022 pour la première phase, 6 offres ont été reçues. Considérant les équipes proposées et leurs références, 3 candidatures ont été sélectionnées pour la seconde phase.

Le comité technique, composé des commissions Bâtiments et Sports, s'est réuni le 6 juillet 2022 pour l'audition des 3 candidats retenus et a procédé à l'analyse des propositions.

Les critères de jugement des offres, conformément au cahier des charges, sont pondérés de la manière suivante :

- Prix de la prestation : 40 %
- Notation technique : 60 %

Suite à l'analyse des offres, le comité technique propose le classement suivant :

CABINET	Note technique	MONTANT HT	Note Prix	Note Totale
1 Gwénael MASSOT SARL	53.00	26 300.00 €	27.76	80.76
2 Auxilium Ingénierie SARL	39.33	21 000.00 €	34.76	74.10
3 Atelier LE GARZIC	33.00	18 250.00 €	40.00	73.00

Monsieur le Maire précise que cette étude est éligible au Fonds de Solidarité Territorial du Département (FST) à hauteur de 50 % sur un montant plafonné à 8 000 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- RETIENT l'offre du groupement porté par Gwénaël MASSOT pour la somme de 26 300.00 € HT ;
- SOLLICITE une subvention au Département au titre du Fonds de Solidarité Territorial du Département (FST) ;
- APPROUVE le plan de financement comme suit :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	
Maîtrise d'œuvre	26 300.00 €	FST	4 000.00 €	15.21 %
		Autofinancement	22 300.00 €	84.79 %
<b>TOTAL</b>	<b>26 300.00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>26 300.00 €</b>	<b>100.00 %</b>

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'offre de Gwénael MASSOT et tout document relatif à ce dossier ;
- DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

#### **N° 2022-07-55 : CONTRAT DE BALAYAGE DES CANIVEAUX – NOUVELLES CONDITIONS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le balayage des caniveaux est effectué par la société LPS par contrat du 10 mars 2020. Trois circuits ont été définis avec un passage tous les 2 ou 3 mois.

La hausse du gasoil à hauteur de 30 %, le coût des matières premières, l'entretien et la réparation des machines, le coût de la main d'œuvre et la réévaluation des tarifs des fournisseurs représentent une hausse du coût d'exploitation de la société qui l'oblige à réévaluer ses tarifs de 10 à 13 % :

- Circuit vert (centre bourg) : revalorisation de 163.35 € HT à 185.13 € HT par passage ;
- Circuit jaune (lotissements récents) : revalorisation de 147.82 € HT à 164.24 € HT par passage ;
- Circuit orange (premiers lotissements) : revalorisation de 121.36 € HT à 134.84 € HT par passage.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ACCEPTE le nouveau contrat de balayage de la société LPS suite au contexte économique ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2022.

#### **N° 2022-07-56 : INDEMNITE DE GARDIENNAGE EGLISE 2022**

Le montant maximum de l'indemnité allouée aux préposés en charge du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics et revalorisées selon la même périodicité.

Ainsi, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent et est fixé en 2022 :

- à 479.86 € pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte ;
- à 120.97 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal de verser la somme de 120.97 € à la paroisse de Dol-de-Bretagne.

### **N° 2022-07-57 : RAPPORT ANNUEL VEOLIA – ASSAINISSEMENT 2021**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport 2021 du délégataire de l'assainissement collectif. Ce rapport réalisé par Veolia comprend tous les indicateurs techniques et financiers réglementaires ainsi que les travaux réalisés sur la commune de Baguer-Morvan.

L'intégralité du rapport ayant été transmis au Conseil Municipal par voie dématérialisée, Monsieur le Maire en reprend les éléments essentiels. Il précise que le schéma directeur d'assainissement devrait confirmer la zone de la vallée en partie responsable de l'excédent de débit qui arrive à la station et que les chiffrages de différents scénarios de résolution sont en attente. Cependant les malfaçons lors de la construction de la station semblent effectives et la question de la garantie décennale sera à soulever.

Le conseil municipal en prend acte ; ce rapport est consultable en mairie.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **➔ MANIFESTATIONS :**

##### Comice Agricole :

M. LEBRET annonce au Conseil municipal que le Comice agricole du canton de Dol-de-Bretagne se déroulera le week-end du 3 septembre 2022 au lieu-dit Le Champ-Dolent à Dol-de-Bretagne.

##### Fête de la musique :

Mme QUEMERAIS fait part au Conseil municipal du bon déroulement de la fête de la musique. Face au succès rencontré, une nouvelle édition sera proposée en 2023.

#### **➔ ARGENT DE POCHE**

Mme COMMEREUC informe le Conseil municipal que les jeunes retenus pour le dispositif argent de poche ont commencé leurs travaux. Certains feront 2 semaines cet été et d'autres 1 semaine en juillet et 1 semaine en octobre.

#### **➔ RESERVES INCENDIE**

M. le Maire avise le Conseil municipal que les réserves incendie sont maintenant remplies. Etant donné le contexte de sécheresse, elles seront prochainement intégrées dans la base de données du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) même s'il reste les panneaux de signalisation à installer.

#### **➔ SUBVENTION**

M. le Maire annonce au Conseil municipal que la demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour la création de la voie douce partagée le long de la voie de contournement entre le chemin du Héron et la RD8 a été acceptée à hauteur de 25 000 €.

#### **➔ MARCHAND AMBULANT**

Mme COMMEREUC avise le Conseil municipal qu'un camion ambulant de crêpes-galettes-saucisses-frites a fait son retour le mercredi midi sur le parking de l'école.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 h 40

Le secrétaire de séance  
Guillaume BETEND

Le Maire  
Olivier BOURDAIS